

Vous quittez votre logement ? Suivez le guide

CRISTAL HABITAT & LE LOCATAIRE

Préparons ensemble votre départ pour penser à tout et éviter des déconvenues lors de la restitution de votre logement (nettoyage, travaux de remise en état, restitution des clés, ...)

Moins
3 mois

DEPOT DU PRÉAVIS DE DÉPART

Préavis de départ :

A la date de réception de votre lettre de dédit, votre préavis de départ est de 3 mois.

Il peut être réduit à 1 mois, sur justificatif, dans les cas suivants :

- ▶ Obtention d'un premier emploi, mutation professionnelle, nouvel emploi, perte ou nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi.
- ▶ Si votre état de santé, constaté par un certificat médical, justifie un changement de domicile.
- ▶ Si vous êtes bénéficiaire du RSA ou de l'AAH.
- ▶ Si vous bénéficiez de l'attribution d'un logement conventionné chez un autre bailleur.

Attention pendant la période du préavis :

- vous restez redevable du paiement de votre loyer et des charges, même si vous quittez votre logement avant.
- vous devez laisser l'accès au logement pour permettre aux futurs locataires de le visiter et aux entreprises de réaliser les diagnostics.

Moins
3 sem.

FIXER L'ÉTAT DES LIEUX

Vous devez prendre vos dispositions pour remettre ce jour l'clés. L'appartement, la cave et le garage devront être débarrassés de tous les meubles et en bon état de propreté.

Jour
J

État des lieux (EDL) :

L'état des lieux marque la fin de votre contrat de location.

- ▶ En cas de dégradation du logement et des annexes ou d'usure anormale, la remise en état et le nettoyage vous seront facturés.

A titre d'exemple, l'ordre de coût des imputations est :

Rebouchage à l'enduit des trous de chevilles ▶ 58 €/h

Nettoyage du logement ▶ 31 €/h

Détartrage de la cuvette des wc ▶ 16 €

Remplacement d'une prise électrique ▶ 31 €

Clé manquante ou cassée ▶ 31 €/unité

Prix à titre indicatif, non contractuels et révisés périodiquement (tarif avril 2017)

Je m'organise...

Notez ci-dessous les dates et étapes importantes.

Prendre un rendez-vous avec l'agence pour la visite conseil :

Notez ci-dessous la date de rendez-vous de la visite conseil

Cette visite gratuite vous aide à apprécier les réparations qui vous incombent.

Vous avez ainsi la possibilité d'effectuer vous même ces travaux avant la rédaction du document définitif et éviter de supporter des coûts importants à la restitution des clés.

Réaliser les éventuels travaux de remise en état et préparer l'état des lieux.

Résilier vos abonnements

Prévenir les administrations de votre nouvelle adresse.

Soucrire un service suivi de courrier da la Poste

Prendre un rendez-vous pour l'EDL en appelant votre agence.

Notez ci-dessous la date de rendez-vous l'EDL

Votre présence est obligatoire lors de l'état des lieux. En cas d'impossibilité, vous devez donner une procuration à une personne de votre choix.

Penser à emmener vos encombrants à la déchetterie

Vous avez des objets à évacuer ?

Cristal Habitat a négocié des tarifs avec Bon Débarras Services : 60 euros pour 3 objets. 04 79 96 41 05 -se présenter comme locataire Cristal Habitat.

Plus
1 mois

SOLDE DE TOUT COMPTE

Réalisé dans un délai de :

- ▶ 1 mois en l'absence de dégradations constatées sur votre état des lieux.
- ▶ 2 mois si constat de dégradations.

Difficultés financières

- ▶ Pour tout renseignement : 04 79 71 88 41

Solde de tout compte

= Votre dépôt de garantie

- Eventuelle dette en cours
- Eventuels travaux de remise en état
- Clés non restituées
- +/- Charges calculées au prorata du temps d'occupation.

Pour le chauffage :

- ▶ Selon votre date de départ :
 - Nous vous remboursons (départ automne)
 - Vous nous devez de l'argent (départ hiver/printemps)

Informations concernant vos résiliations



ABONNEMENT EAU FROIDE

Sur Grand Chambéry uniquement, vous devez résilier votre abonnement 15 jours avant votre départ auprès du service des eaux de Chambéry.

- ▶ Par écrit : Grand Chambéry service des eaux
298 rue de Chantabord CS82618
73000 CHAMBERY
- ▶ Par téléphone : 04 79 96 86 70
- ▶ Sur le site internet :
www.grandchambery.fr rubrique mon contrat d'eau



ABONNEMENT ELECTRICITE

Vous devez résilier votre abonnement auprès de votre fournisseur d'électricité.

Si votre fournisseur est EDF

- ▶ Par téléphone : 09 69 32 15 15
- ▶ Sur le site internet : www.edf.fr



ABONNEMENT GAZ

Vous devez résilier votre abonnement auprès de votre fournisseur de gaz.

Votre fournisseur est ENGIE

- ▶ Par téléphone : 09 69 36 05 73



ABONNEMENT EAU CHAUDE SCDC

Vous devez résilier votre abonnement auprès de la SCDC de Chambéry.

- ▶ Par écrit : SCDC
193 rue de Pré Demaison
BP 49413 – 73000 CHAMBERY CEDEX 9
- ▶ Par téléphone : 04 79 69 92 60
- ▶ Par mail : brigitte.matecki@engie.com